



avec



France
Rénov'

Le service public pour mieux
rénover mon habitat

Apéro Réno

Séverin HORVAIS, ALEC SQY
Gaëtan MIGON, Greenta
Stéphane DUSSOURT, PLANTELIN SAS - FCA IDF 1
Daniel FOUCHER, Foucher et Fils

Mardi 20 juin
18h30
Le Mesnil-Saint-Denis

Qui sommes-nous ?



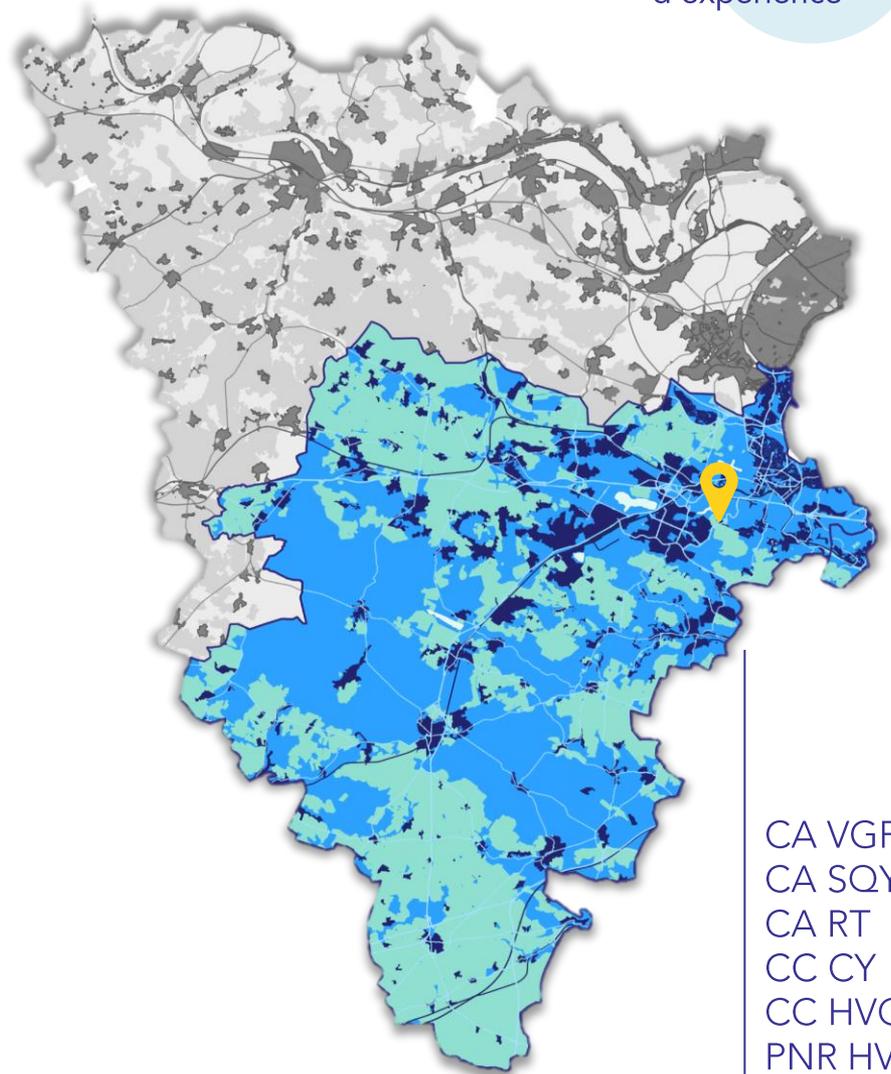
Créée en 2001 à l'initiative de la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines, avec le soutien de l'ADEME

Sa mission :

Promouvoir et accompagner la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique

- Informer et sensibiliser
- Conseiller et accompagner

+ de 20 ans
d'expérience



CA VGP
CA SQY
CA RT
CC CY
CC HVC
PNR HVC

Qui sommes-nous ?



Le service public de la performance
énergétique de l'habitat

La mission du réseau national :

guider les particuliers dans leurs projets
d'amélioration énergétique

en s'appuyant sur des structures
ancrées localement

L'ALEC SQY porte l'espace conseil France Rénov'
pour le territoire du centre et sud Yvelines

Financé par :



Yvelines
Le Département

L'espace conseil France Rénov'

Un service

- d'intérêt général
- gratuit
- neutre
- indépendant des fournisseurs d'énergie, de matériaux

Un conseil

- Technique sur les travaux à prioriser, l'efficacité énergétique, les professionnels à contacter...
- Financier sur les aides financières existantes, avec un raisonnement en coût global
- Méthodologique sur les démarches à mener et leur chronologie

... à chaque étape d'un projet, de sa conception à sa réalisation

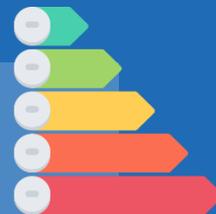




Rénovation énergétique en copropriété horizontale

Déroulé de la présentation

- Qu'est-ce qu'une rénovation énergétique ?
- Comment rénover ?
- Pourquoi engager une rénovation énergétique ?

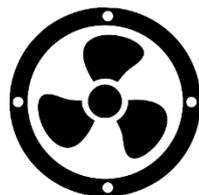


Qu'est-ce qu'une rénovation énergétique ?

Prioriser les interventions



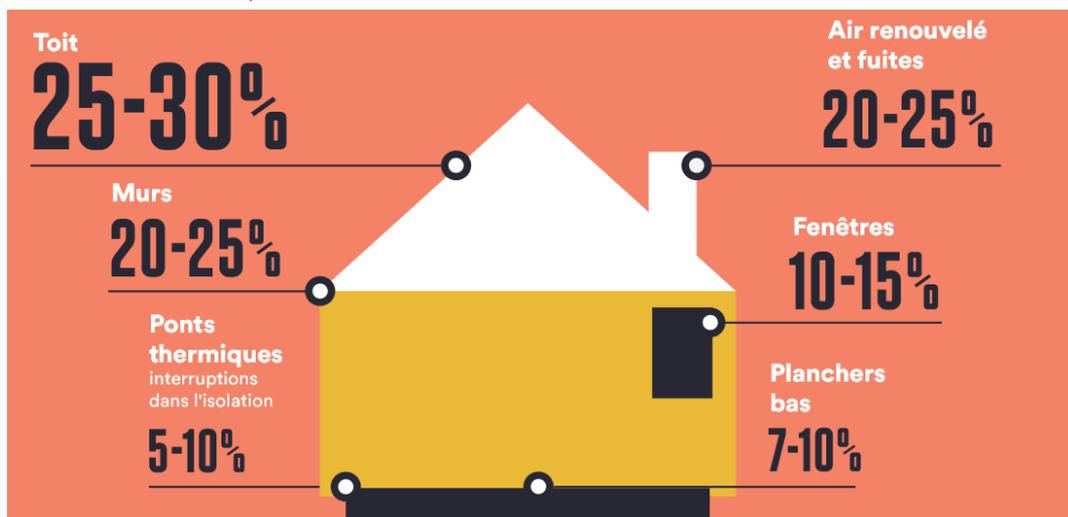
Isoler



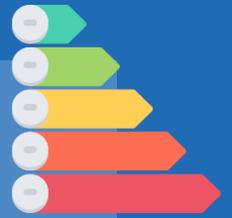
Ventiler



Chauffer



- Objectifs :
- Recourir aux PAC
 - Recourir à la biomasse
 - Recourir aux réseaux de chaleur
 - Limiter le recours au gaz & fioul



Comment rénover ?

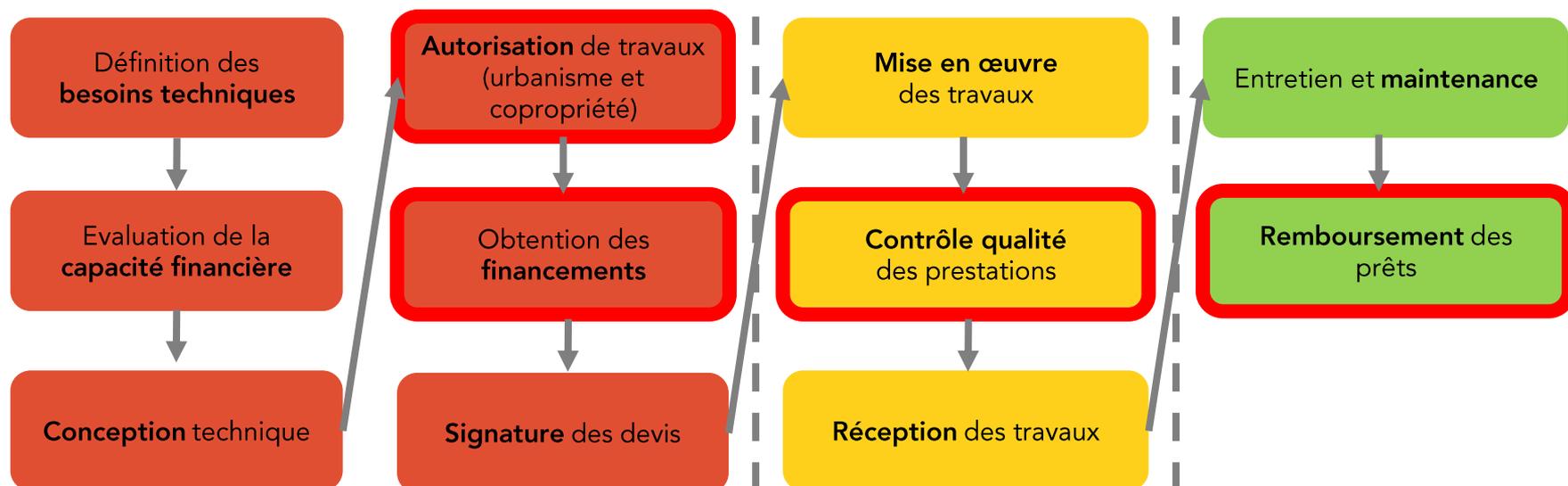
Quelles étapes ?



Avant-travaux*

Travaux

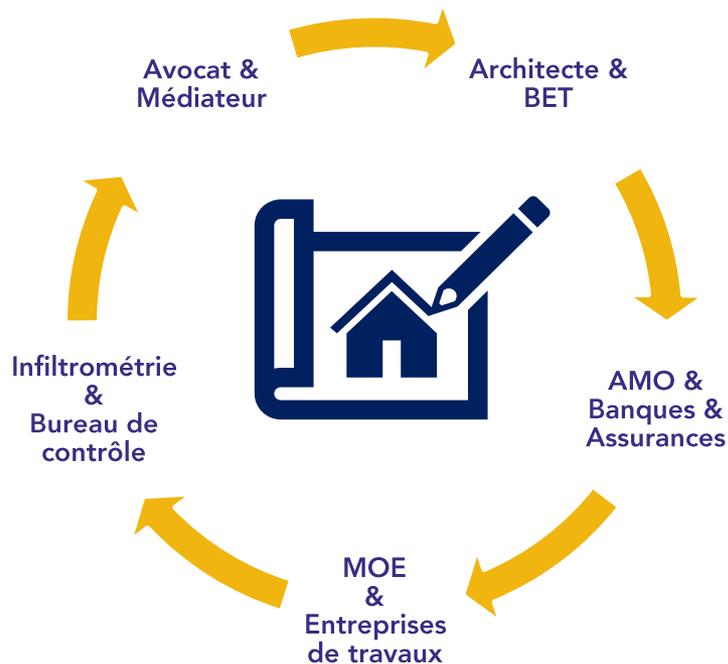
Après-travaux



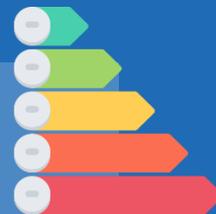
Légende :

Potentiellement facultatif

Quels métiers ?



Fonction	Métiers
Sécuriser l'administratif et le financier	Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) Banques Assurances
Sécuriser la conception technique	Architecte Maitrise d'œuvre (MOE) Bureau d'études thermiques (BET) Entreprise de travaux
Sécuriser la performance	Infiltrométrie Bureau de contrôle
Sécuriser le juridique	Avocat Médiateur



Pourquoi engager une rénovation énergétique ?

Des évolutions réglementaires



+

d'économies

limiter l'impact de la hausse des prix de l'énergie

+

de valeur

entretenir et valoriser son patrimoine

+

de confort

en hiver et en été
Un air plus sain

+

Contraintes réglementaires

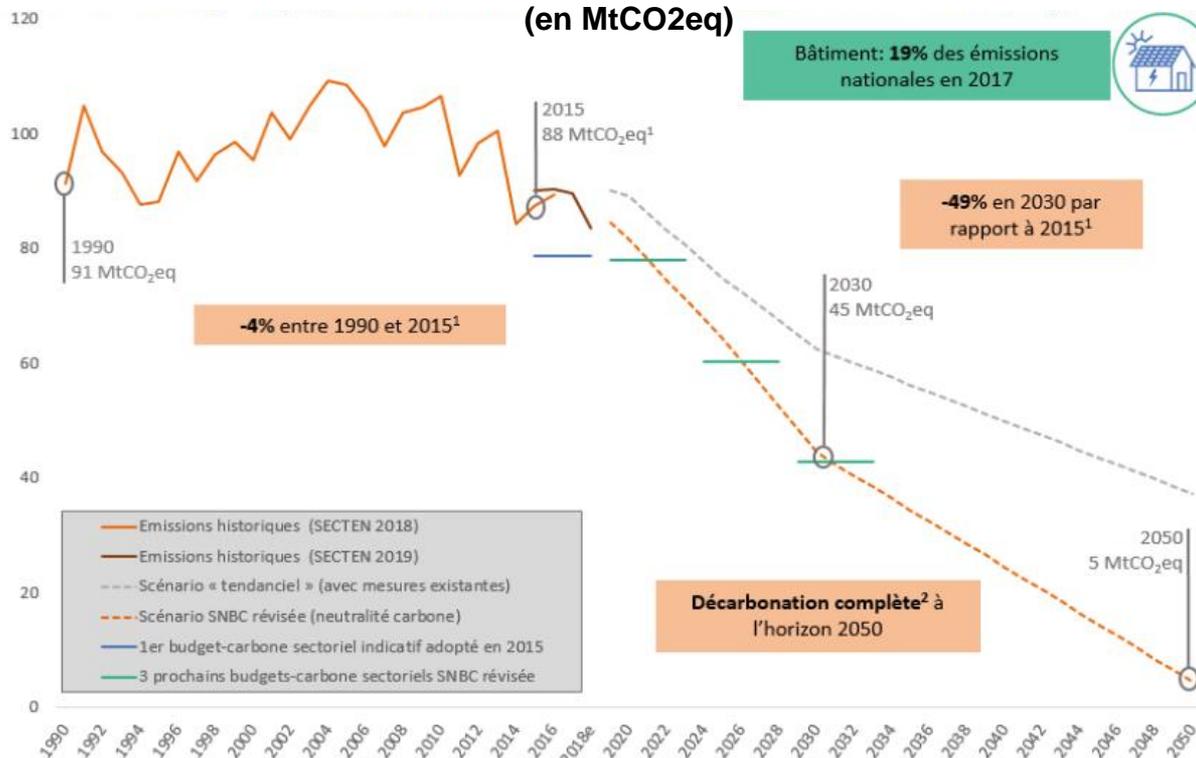
interdiction de location des « passoires thermiques » ...et les prochaines restrictions ?

Quels objectifs ?

Le PREB réaffirme les objectifs de la LTECV :

- 2050 : Ensemble du parc rénover à un niveau BBC Rénovation
- 2018 – 2050 : 500 000/an rénovations

Historique et projection des émissions du secteur des bâtiments entre 1990 et 2050 (en MtCO₂eq)

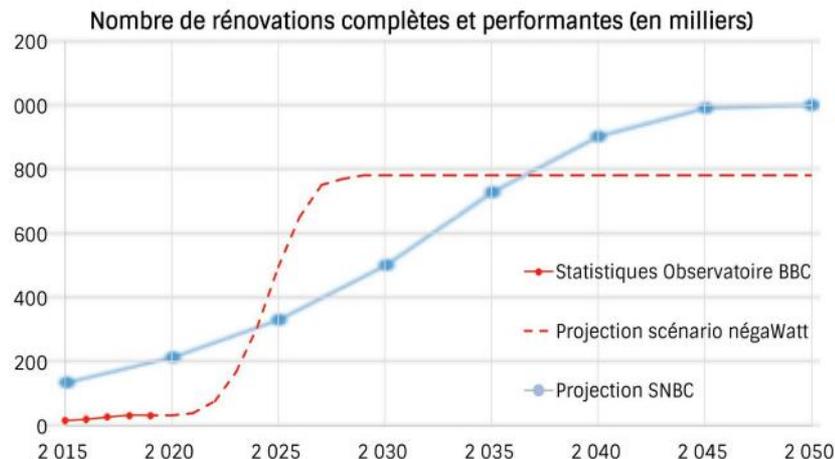


¹Les émissions de référence pour l'année 2015 sont issues de l'inventaire CITEPA SECTEN 2018

²Ne tient pas compte des fuites résiduelles « incompressibles » de gaz (gaz fluorés, gaz renouvelables).

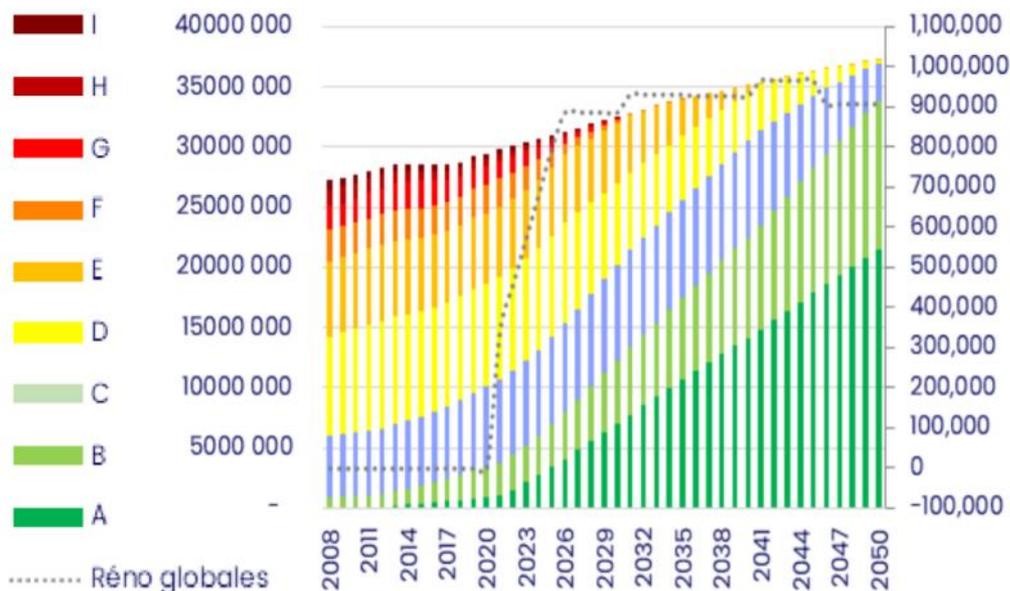
Source : [MTES 2020, p.19](#)

Viser le BBC



Source : [négaWatt, 2021, p.28](#)

Evolution du parc de logements français par étiquette de performance énergétique



Source : [The Shift Project, 2021, p.5](#)

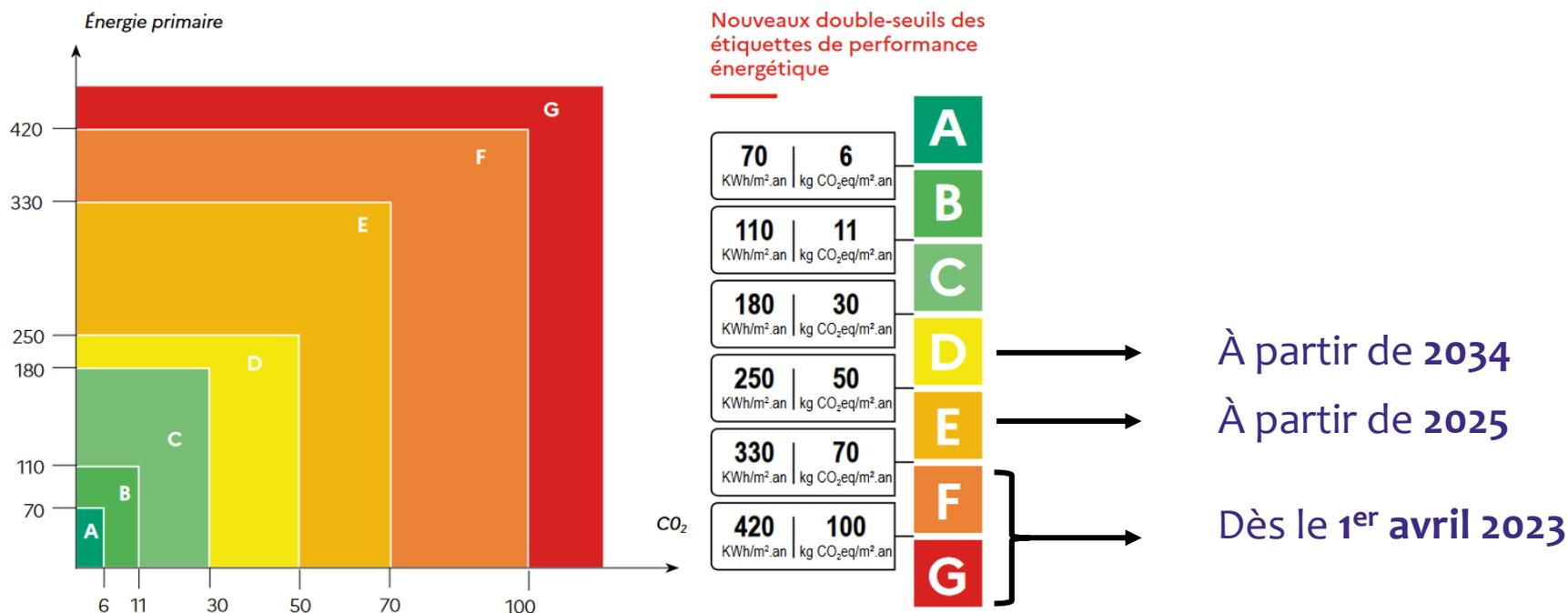
Pour atteindre ces objectifs :

- Multiplier les rénovations globales visant une étiquette A ou B
- Rénover les passoires énergétiques

Des obligations de diagnostic

Le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) :
Informez sur la performance énergétique
Obligatoire pour toute **vente** ou **location**

L'audit énergétique réglementaire :
Informez sur les travaux d'amélioration
de la performance énergétique
Des obligations à venir en cas de **vente**



Source : [Ministère de la Transition Ecologique, 2021, p.9](#)

Des obligations de travaux

La loi **Climat et Résilience (2021) interdit progressivement la mise en location des logements les plus énergivores**, les « passoires thermiques » ne répondront plus aux critères de décence

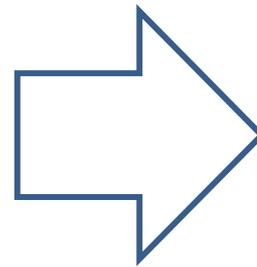
Classe DPE	Non décent	Interdiction de hausse de loyer
>450 kWh/m ² /an	1 ^{er} janvier 2023	/
G	1 ^{er} janvier 2025	25 août 2022
F	1 ^{er} janvier 2028	
E	1 ^{er} janvier 2034	/

Depuis le 1er janvier 2017 : **obligation d'isolation** en cas de ravalement et réfection de toiture

[Guide sur l'obligation et les exemptions](#)

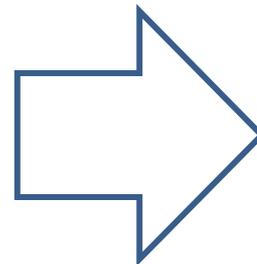
Les obligations d'isolation en bref

Ravalements de façades



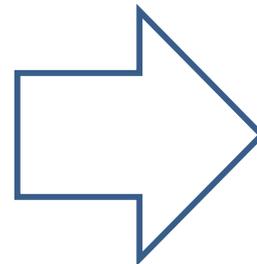
$\geq 50 \%$

Réfections de toitures
ou
installation de sur-toiture



$\geq 50 \%$

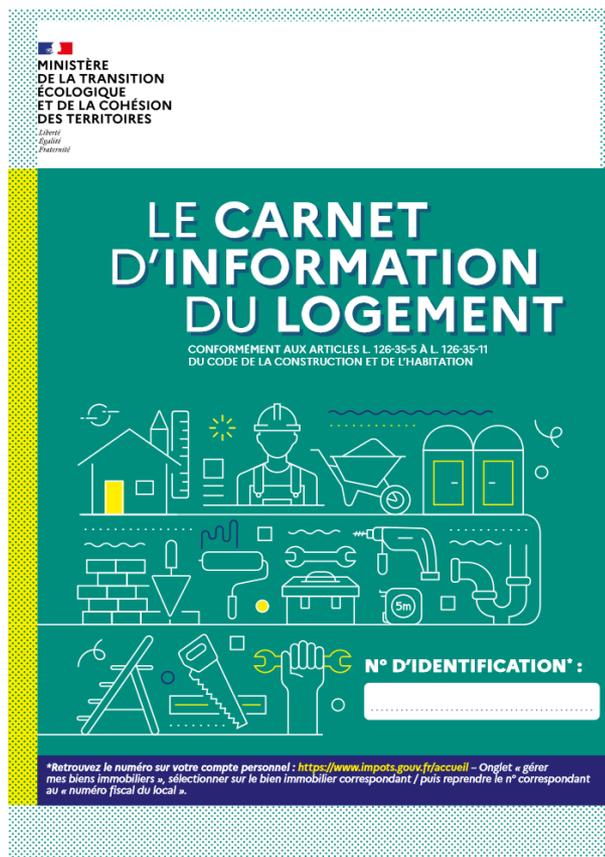
Aménagements pour
augmenter la
surface habitable



$\geq 5 \text{ m}^2$

Les obligations de suivi

Carnet d'Information du Logement (CIL)



Source MTECT ([lien](#))

- Obligatoire depuis le 1er janvier 2023
- Doit être établi par le propriétaire du logement, grâce aux informations qui lui sont transmises, au plus tard à la réception des travaux, par les professionnels chargés des travaux
- Renseigner les travaux de rénovation ayant une incidence significative sur la performance énergétique d'un logement existant :
 - Travaux d'isolation (toitures, murs, fenêtres, planchers)
 - Systèmes de chauffage, eau chaude sanitaire et ventilation

Documents pertinents :

- Factures de travaux
- Certificats de mise en décharge
- Avis techniques des produits
- Schémas de pose
- Contrats de maintenance

Nous contacter



avec



Copropriétaires (travaux individuels)



01 30 47 98 90



Sur rendez-vous

Dans nos locaux à Montigny-le-Bretonneux ou dans nos différents lieux de permanence, par téléphone, ou par visioconférence

Prise de rendez-vous en ligne :
www.alecsqy.org/renover-mon-logement/

Conseil Syndical

(Information technique et méthodologique)



01 34 52 26 34



lotissement@alecsqy.org

Si votre logement est situé en dehors de notre territoire d'action, contactez votre Espace France Rénov' local :
france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr